

Convocation du Conseil Municipal

Le Maire du VAL-d'AJOL a l'honneur de donner avis en exécution de l'article L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, que le Conseil Municipal se réunira au lieu habituel de ses séances, le 19 Mai 2010 à 20 heures 30, pour délibérer sur différentes questions rentrant dans ses attributions.

Le 10 Mai 2010

Le Maire,

Jean RICHARD

◇ ◇ ◇

Séance du 19 Mai 2010

L'an deux mille dix, le dix-neuf mai à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sur convocation légale et sous la présidence de Monsieur Jean RICHARD, Maire.

Etaient présents : tous les membres du Conseil Municipal, à l'exception de Mesdames Claudine BAUDIN, Yvonne GURY et Messieurs Claude LEUVREY, Malik KETTAB, Ludovic DAVAL, Philippe DAVAL, excusés. Mesdames Marie-Thérèse CHRIST et Stéphanie BURTON, absentes.

Conformément à l'article L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire de séance, pris au sein du Conseil. Monsieur Samuel PCHLA ayant obtenu la majorité, a été désigné pour remplir ces fonctions.

◇ ◇ ◇

OBJET : Approbation du compte rendu de la séance précédente

Le procès-verbal de la séance du 25 Mars 2010 est approuvé à l'unanimité.

**OBJET** : Compte rendu des décisions prises par le Maire suite aux délégations de pouvoir qui lui ont été données par le Conseil Municipal

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

Dans le cadre des délégations de pouvoir que vous m'avez confiées, j'ai été amené à :

➤ Renoncer à l'exercice du droit de préemption sur les déclarations d'intention d'aliéner concernant les immeubles cadastrés :

- Section AC n° 131 sis 12 Rue de Plombières en nature de maison appartenant à Monsieur Jean-Claude HUMBERT.

- Section AD n° 683, 687, 691 lieudit les Rabeaux en nature de terrain appartenant à M. Rui DOS SANTOS.

- Section AC n° 521 lieudit Champ Dariban en nature de terrain appartenant à Christophe GLEY.

- Section AI n° 285 et 290 lieudit Faymont en nature de locaux dans une copropriété appartenant à M. Abdesselam QABICE.

➤ Contracter auprès de la Caisse d'Épargne Lorraine Champagne Ardenne deux emprunts :

- L'un de 241 000 € sur une durée de 20 ans indexé sur l'Euribor 3 mois CAPE + 1, soit à ce jour 3,19 % au titre du budget de l'assainissement.

- L'autre de 298 000 € sur une durée de 20 ans indexé sur l'Euribor 3 mois CAPE + 1, soit à ce jour 3,19 % au titre du budget de l'eau.

➤ Vendre de la ferraille de récupération pour 310 € aux Etablissements HALM.

➤ Vendre différents objets stockés dans les anciens établissements MANUVAL pour un prix forfaitaire de 600 € à Monsieur Jean WEBER d'EPINAL.

➤ Signer un contrat avec CNP-Assurances pour la garantie des risques statutaires du personnel.

➤ Signer les marchés publics suivants :

OBJET	DATE AVIS CONCURRENCE	TITULAIRE	MONTANT TTC du marché
TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT ET D'AEP	30/09/2009	STPI	968 996,33 €
CURAGE DE EGOUTS ET VIDANGE DES FOSSES	03/09/2009	HAUSTETE	4 599,91 €
ABRI SKATE PARK		GROSJEAN ET FILS	8 174,66 €
FOURNITURE ET POSE DE DEUX CHALETS AU CAMPING	24/08/2009	MAHINC	68 268,78 €
FOURNITURE ET POSE DE DEUX CHALETS AU CAMPING		JC GOTTI	15 767,68 €
CONSTRUCTION D'UN HANGAR - LOT GROS ŒUVRE	14/08/2009	JC GOTTI	71 756,22 €
CONSTRUCTION D'UN HANGAR - LOT CHARPENTE COUV.	14/08/2009	GROSJEAN ET FILS	41 689,51 €
CONSTRUCTION D'UN HANGAR - LOT MESUISERIES EXT.	14/08/2009	SERRURERIE SERVICE	6 546,90 €
CONSTRUCTION D'UN HANGAR - LOT ELECTRICITE	14/08/2009	MANENS	4 408,46 €
CONSTRUCTION D'UN HANGAR - ARCHITECTE		PIQUEE	15 396,11 €
CONSTRUCTION D'UN HANGAR - COORDINATEUR SECURITE		ACE BTP	705,64 €
REFECTION DES COUVERTURES DES ATELIERS MUNICIPAUX	19/03/2009	GROSJEAN ET FILS	27 397,85 €
AMENAGEMENT DE LA RUE DU CHAMP DE FOIRE	08/08/2009	ETIENNE	174 973,74 €
RESEAU AEP A L'HOTEL ENFONCE	08/08/2009	STPI	54 714,37 €
RENOVATION GENDARMERIE - LOT 1 MESUISERIES EXT.	23/06/2009	CLAUDE (Sapois)	26 527,97 €
RENOVATION GENDARMERIE - LOT 2 RAVALEMET DE FACADES	23/06/2009	GUSTIN	11 986,91 €
RENOVATION GENDARMERIE - LOT 3 ISOLATION	23/06/2009	GUSTIN	6 076,80 €
REGULATION CHAUFFAGE ANCIEN CEG ET LOGEMENTS	10/06/2009	IMHOFF	11 355,21 €
FOURNITURE DE VEHICULE UTILITAIRE D'OCCASION (BOXER)	26/03/2009	BOUGEL	9 362,00 €
FOURNITURE DE VEHICULE UTILITAIRE D'OCCASION (DOBLO)	26/03/2009	FIAT (GROSJEAN)	7 320,80 €
FOURNITURE DE VEHICULE UTILITAIRE D'OCCASION (IVECO)	26/03/2009	FIAT (GROSJEAN)	23 321,20 €
CLOTURE DU CAPTAGE ET DE LA STATION DU REY	09/03/2009	MULT-LOCK	3 841,68 €
TROTTOIRS RUE DEVAUX ET GRANDE RUE	09/03/2009	SACER	51 473,07 €
SYSTEME DE FERMETURE SECURISE SERVICE DES EAUX	09/03/2009	CLOTURE EST	15 301,62 €
FOURNITURE D'UN CAMION MULTIBENNE D'OCCASION	15/09/2008	COVI21	87 284,08 €

L'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales m'oblige à vous en rendre compte.

Le Conseil Municipal en prend acte.



N° 39-2010

OBJET : Octroi d'une subvention au Centre Communal d'Action Sociale

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

Lors du vote du budget 2010, nous avons prévu un crédit de 100 000 € pour le versement d'une subvention au Centre Communal d'Action Sociale.

Je vous invite à bien vouloir décider d'allouer cette subvention.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

➤ Décide d'allouer une subvention de 100 000 € (cent mille euros) au Centre Communal d'Action Sociale.



N° 40-2010

OBJET : Budget annexe du Service de l'Eau : <ul style="list-style-type: none">- Reprise sur le FCTVA- Rattrapage d'amortissement de subventions- Versement d'une subvention d'exploitation- Modifications de crédits
--

Sur la proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

➤ Conformément à l'article L.1615-5 du Code Général des Collectivités Locales décide la reprise sur FCTVA pour le financement de la dépense afférente aux intérêts des emprunts souscrits par le service, soit 52 100 €.

➤ Décide le rattrapage d'amortissement de subventions pour un montant de 26 823,01 €.

➤ Vu l'article L.2224-2 du Code Général des Collectivités Territoriales et considérant que le fonctionnement du service public exige la réalisation de dépenses qui ne peuvent être financées sans augmentation excessive des tarifs, décide le versement du budget général au budget annexe du service de l'eau une subvention d'exploitation d'un montant de 48 942,71 €.

➤ Modifie comme suit les crédits du budget annexe du service de l'eau :

Investissement

Dépenses

102291	FCTVA	+ 52 100,00 €
139	Subventions	+ 26 823,01 €

Recettes

021	Prélèvement sur recettes de fonctionnement	+ 64 101,00 €
164	Emprunt	+ 14 822,01 €

Fonctionnement

Dépenses

023	Virement à la section d'investissement	+ 64 101,00 €
-----	--	---------------

Recettes

777	Amortissement subvention	+ 78 923,01 €
74	Subvention d'équipement	- 14 822,01 €



N° 41-2010

OBJET : Modifications de crédits

Sur la proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Modifie comme suit les crédits du budget de l'exercice en cours :

Budget Principal

Investissement dépenses :

2183-020 - Matériel de bureau et informatique	- 2 745,00 €
2318-020 - Autres immobilisations corporelles	+ 2 745,00 €
2318-824 - Autres immobilisations corporelles, opération 580	
Dalles parvis Salle des Fêtes	+ 700,00 €
2313-212 - Constructions opération 574	+ 240,00 €
Construction salles de classe	
2315-816 - Installation matériel et outillage technique	- 16 186,80 €
2188-816 - Autres matériels	+ 16 186,80 €

Investissements recettes :

1641-01 - Emprunt	+ 940,00 €
-------------------	------------

Budget Assainissement

203-01 - Etude station d'épuration, opération 56	+ 17 380,00 €
2315 - Installation matériel et outillage technique, opération 67	- 17 380,00 €



N° 42-2010

OBJET : Octroi d'aides au financement du permis de conduire
--

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

Par délibération n° 52-2009 du 3 juin 2009, nous avons décidé d'allouer une aide financière à l'obtention du permis de conduire.

Le montant de cette aide a été fixé au montant total ;:

- du forfait code
 - de la première inscription à l'examen du code
 - des frais de dossier
 - de l'évaluation de départ
 - du livre de code
-
- 247 € à Chloé GRAILLON, 37 Rue de la Croix
 - 242 € à Vanessa LEYVAL, 7 Rue Fernand Salisbury
 - 279 € à Cyrielle GUERY, 59 Grande Rue
 - 242 € à Caroline LECLERCQ, 66 Route de la Grande Côte
 - 279 € à Emilien CLAUDE, 28 Les Etangs
 - 235 € à Anthony PETITJEAN, 16 Rue de la Palécôte
 - 282 € à Cindy VOURIOT, 178 Faymont

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'exception de Madame Annie MAUFFREY et Monsieur Vincent POTAUFEUX qui s'abstiennent :

- Décide d'allouer une aide financière de :
-
- 247 € à Chloé GRAILLON, 37 Rue de la Croix au Val-d'Ajol
 - 242 € à Vanessa LEYVAL, 7 Rue Fernand Salisbury au Val-d'Ajol
 - 279 € à Cyrielle GUERY, 59 Grande Rue au Val-d'Ajol
 - 242 € à Caroline LECLERCQ, 66 Route de la Grande Côte au Val-d'Ajol
 - 279 € à Emilien CLAUDE, 28 Les Etangs au Val-d'Ajol
 - 235 € à Anthony PETITJEAN, 16 Rue de la Palécôte au Val-d'Ajol
 - 282 € à Cindy VOURIOT, 178 Faymont au Val-d'Ajol



N° 43-2010

OBJET : Acquisition d'une parcelle forestière
--

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

Notre Commission Syndicale de Gestion chargée de la gestion des biens indivis entre les Communes du Val-d'Ajol et du Girmont-Val-d'Ajol a émis un avis favorable pour l'acquisition par les Communes du Val-d'Ajol et du Girmont-Val-d'Ajol d'une parcelle forestière cadastrée section BD n° 24 d'une superficie de 11 810 m² située au lieudit sous le Chanot et appartenant à la succession de Monsieur André BABEL.

Les services de l'Office National des Forêts ont fait savoir aux membres de la Commission que cette parcelle qui pourrait être intégrée dans les forêts indivises du Val-d'Ajol et du Girmont-Val-d'Ajol a une valeur de 11 000 €.

Je vous invite à bien vouloir :

➤ Décider l'acquisition, dans l'indivision avec la Commune du Girmont-Val-d'Ajol, de la parcelle précitée.

➤ De fixer le prix à 11 000 € (onze mille euros).

➤ De prendre l'engagement de soumettre cette parcelle au régime forestier.

➤ De m'autoriser à signer l'ensemble des documents relatifs à cette acquisition.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

➤ Décide l'acquisition dans l'indivision avec la Commune du Girmont-Val-d'Ajol de la parcelle forestière cadastrée section BD n° 24 d'une superficie de 11 810 m² environ située au lieudit « Sous le Chanot » et appartenant à la succession de Monsieur André BABEL.

➤ Fixe le prix d'acquisition à 11 000 € (onze mille euros).

➤ Sollicite la soumission au régime forestier de cette parcelle.

➤ Demande à Monsieur le Préfet d'intégrer cette parcelle dans la gestion de la Commission Syndicale pour la gestion des Biens Indivis entre les Communes du Girmont-Val-d'Ajol et du Val-d'Ajol.

➤ Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte à intervenir qui sera reçu par l'étude notariale Romain BOX et Peggy MONTESINOS, 1 Avenue Louis François à Plombières-les-Bains.

✧ ✧ ✧

N° 44-2010

OBJET : Mise en non valeur de titres de recettes

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

Titre 900241000077 du 12/05/2004 Monsieur et Madame RAACH Joël pour un montant de	51,68 €
Titre 900515000071 du 18/12/2003 Monsieur et Madame RAACH Joël pour un montant de	10,30 €
Titre 900008001398 du 10/06/2004 Monsieur et Madame RAACH Joël pour un montant de	208,15 €
Titre 900036001490 du 27/06/2001 Monsieur STEINEL François pour un montant de	82,29 €

Titre 900033000924 du 03/10/2002
Monsieur JAVELET Gérard pour un montant de

24,13 €

Je vous invite à décider de la mise en non valeur de l'ensemble de ces titres de recettes.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

➤ Décide la mise en non valeur de l'ensemble des titres de recettes précités.

◇ ◇ ◇

N° 45-2010

OBJET : Contribution de la Commune au Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale dans le Département des Vosges

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

Par courrier du 6 Avril 2010, Monsieur le Président du Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale dans le Département des Vosges me fait savoir que la participation de la Commune s'élève à 1 509,96 €.

Il nous appartient de décider d'affecter la somme de 1 509,96 € au paiement de cette contribution, article 6554 du budget principal de l'exercice 2010.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

➤ Décide d'affecter au paiement de cette participation syndicale budgétaire une somme de 1 509,96 € (mille cinq cent neuf euros 96 centimes) qui sera imputée à l'article 6554 « Contribution aux organismes de regroupement » du Budget Principal de l'exercice 2010.

◇ ◇ ◇

N° 46-2010

OBJET : Contribution de la Commune au Syndicat Mixte Départemental pour l'Assainissement non collectif

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

Par courrier du 1^{er} Avril 2010, Monsieur le Président du Syndicat Mixte Départemental pour l'Assainissement non Collectif me fait savoir que la participation de la Commune s'élève à 90,00 €.

Il nous appartient de décider d'affecter la somme de 90 € au paiement de cette contribution, article 6554 du budget principal de l'exercice 2010.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

➤ Décide d'affecter au paiement de cette participation syndicale budgétaire une somme de 90 € (quatre vingt dix euros) qui sera imputée à l'article 6554 « Contribution aux organismes de regroupement » du budget principal de l'exercice 2010.



N° 47-2010

OBJET : Avis sur la fusion des écoles primaire et maternelle

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

Par courrier du 7 Avril 2010, Madame l'Inspectrice d'Académie des Vosges m'informe que dans le cadre des procédures de concertation avec les organes consultatifs officiels - le Conseil Départemental de l'Education Nationale et le Comité Technique Paritaire Départemental - la situation de nos écoles maternelle et élémentaire a été étudiée dans l'optique d'une fusion des écoles.

Madame l'Inspectrice d'Académie souhaite connaître l'avis du Conseil Municipal sur la réalisation de la fusion de ces écoles dès la rentrée prochaine.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

➤ Emet un avis favorable à la fusion de ces deux écoles.



N° 48-2010

OBJET : Désaffectation du bâtiment scolaire situé 4 Place de l'Hôtel de Ville

Sur la proposition de Monsieur le Maire,

Vu l'avis favorable de Monsieur le Préfet en date du 4 Mars 2010,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

➤ Décide la désaffectation du bâtiment scolaire situé 4 Place de l'Hôtel de Ville au Val-d'Ajol.



N° 49-2010

OBJET : Participation de la Commune au Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de l'agglomération romarimontaine

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

Par courrier du 31 Mars 2010, Monsieur le Président du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de l'Agglomération Romarimontaine me fait savoir que la participation de la Commune s'élève à 6 202,19 €.

Il nous appartient de décider d'affecter la somme de 6 202,19 € au paiement de cette contribution, article 6554 du budget principal de l'exercice 2010.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

➤ Décide d'affecter au paiement de cette participation syndicale budgétaire une somme de 6 202,19 € (six mille deux cent deux euros 19 cts) au paiement de cette contribution, article 6554 du budget principal de l'exercice 2010.



N° 50-2010

OBJET : Syndicat Intercommunal à Vocation Unique pour la Gestion des Services d'Incendie et de Secours du secteur de Remiremont : Participation syndicale 2010

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

Par courrier du 14 Avril 2010, Monsieur le Président du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple pour la Gestion des Services d'Incendie et de Secours du secteur de Remiremont me fait savoir que la contribution de la Commune s'élève à 8 834,14 €.

Si nous souhaitons nous opposer à la fiscalisation de cette contribution parce que nous optons pour une contribution budgétaire, nous disposons d'un délai de 40 jours pour en délibérer.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

➤ Décide de ne pas s'opposer à la fiscalisation de cette contribution.



OBJET : Syndicat Mixte Départemental d'Assainissement non Collectif des Vosges : Rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'année 2009

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

L'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales stipule que le Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale adresse chaque année au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'Etablissement.

Le rapport d'activités 2009 du Syndicat Mixte Départemental d'Assainissement non Collectif vous a été adressé avec l'ordre du jour.

Le Conseil Municipal prend acte de cette présentation.

**OBJET : Syndicat Mixte Départemental d'Assainissement non Collectif des Vosges : Demandes d'adhésions et de retrait**

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

Par délibération du 18 Mars 2010, le Comité du Syndicat Mixte Départemental d'Assainissement non Collectif a accepté l'adhésion des communes de Nompatelize, La Chapelle devant Bruyères et de la Communauté de la Haute Meurthe ainsi que le retrait de la Commune de Bellefontaine.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, il nous appartient de nous prononcer sur ces adhésions et retrait.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

➤ Emet un avis favorable aux demandes d'adhésions et de retrait précitées.

**OBJET : Octroi de subventions aux associations locales**

Vu l'avis de sa Commission des Finances :

Sur la proposition de Monsieur le Maire et de Madame Claudine DERVAUX,
Adjointe aux Finances,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

➤ Décide d'allouer les subventions suivantes :

Foot Ball Club Ajolais	ordinaire	2 540,00 €
	Challenge Pierre COURROY	610,00 €
Valdajolaise Basket	ordinaire.....	2 800,00 €
	Challenge Robert TISSERANT	600,00 €
Tennis Club.....		480,00 €
Volley Ball Ajolais.....		410,00 €
Association Sportive Collège Fleurot d'Hérival		500,00 €
Les Amis du CAPS		1 200,00 €
Aïkido		350,00 €
La Vald' Ajolaise Pétanque		250,00 €
Gym et Détente		250,00 €
Val Gym Douce		200,00 €
Tir à l'Arc		250,00 €
Harmonie Jeanne d'Arc	{ ordinaire	2 200,00 €
	{ Directeur.....	4 200,00 €
Amis de la Nature		265,00 €
Association de Pêche		160,00 €
Saint Hubert Ajolaise		500,00 €
Amicale des Donneurs de Sang		800,00 €
Association Familiale		1 320,00 €
Maison des Jeunes et de la Culture		9 000,00 €

En complément, un accord de principe a été donné pour une aide à l'acquisition de mobilier et matériel occasionnée par le déménagement des CLSH et mercredis récréatifs dans le bâtiment sis 4 Place de l'Hôtel de Ville.

Le montant de cette aide qui sera calculé en fonction du bilan de l'opération ne dépassera en aucun cas les 3 000 €.

Association Parents, Elèves, Amis Ecole Publique	1 500,00 €
Coopérative Scolaire du Collège Fleurot d'Hérival.....	400,00 €
Association Parents d'Elèves Ste Marie	850,00 €
Echo du Val de Joie ordinaire.....	360,00 €
exceptionnelle	200,00 €
<i>(pour anniversaire)</i>	
Artistes de la Vallée de la Combeauté.....	350,00 €
Club Informatique	300,00 €
Val Roumanie	375,00 €
Amicale du Personnel Communal et Intercommunal.....	1 970,00 €
Amicale des Sapeurs Pompiers	390,00 €
Val Club des Anciens	230,00 €
Scrabble Ajolais.....	175,00 €
Association « Rayon de Soleil »	160,00 €
Le Pays du Chalot.....	350,00 €
UNC-AFN	95,00 €
Mutilés et Anciens Combattants	95,00 €
Rhin et Danube	95,00 €
Médaillés Militaires.....	95,00 €
Souvenir Français	95,00 €
Conjoints Survivants	130,00 €
Accidentés du Travail (FNATH)	90,00 €
Association des Retraités de l'Hôtellerie.....	25,00 €
et Prestations de Services(A.R.H.P.S.)	
Vie Libre	25,00 €
Sports et Santé des Hautes Vosges.....	70,00 €
Scouts	150,00 €

Association J.M.M.R. (Jean-Marc Moto Racing)..... 160,00 €

Floréal Musical Epinal 1 000,00 €



N° 54-2010

OBJET : Fixation de la redevance pour la vidange des fosses toutes eaux à la station d'épuration

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

Lors de sa réunion du 23 Avril 2010, notre Commission « Finances » a proposé de fixer le montant de la redevance pour la vidange des fosses toutes eaux à la station d'épuration à 15 € par mètre cube.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

➤ Approuve la proposition faite par la Commission des Finances.



N° 55-2010

OBJET : Enfouissement de réseaux Rue du Champ de Foire

Monsieur le Maire présente le projet d'enfouissement du réseau de communications électroniques lors des travaux d'enfouissement du réseau basse tension Rue du Champ de Foire.

Monsieur le Maire précise que, dans le cadre d'un enfouissement de réseau, France Télécom fournit le matériel (fourreaux et chambres) et que le Syndicat Mixte Départemental d'Electricité des Vosges réalise le génie civil. Par application de la décision du Comité du Syndicat Mixte Départemental d'Electricité des Vosges du 20 décembre 2007, le Syndicat finance la surlargeur de fouille (ouverture de la fouille, matériaux) et la commune finance la fourniture du matériel non fourni par France Télécom (fourreaux et regards interface pour la reprise des branchements) et la pose de la totalité du matériel.

Monsieur le Maire précise que le montant de ce projet s'élève à 4 300,00 € TTC et que la participation de la commune, selon la répartition citée ci-dessus s'élève à 2 122,30 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

➤ Approuve le projet tel qu'il est présenté.

➤ Autorise la réalisation des travaux par le Syndicat Mixte Départemental d'Electricité des Vosges, maître d'ouvrage.

➤ S'engage à verser au Syndicat Mixte Départemental d'Electricité des Vosges le montant de sa participation, dès que la demande lui en sera faite.



INFORMATIONS et QUESTIONS DIVERSES

1/ Le Conseil Municipal donne son accord de principe pour le recrutement de Monsieur Nicolas RADIN au sein des Services Municipaux durant les mois de juillet et août 2010.

2/ Mesdames Annie MAUFFREY, Nicole LEDRAPPIER et Messieurs Vincent POTAUFEUX, Lucien ROMARY font part des désagréments et dégâts causés à la voirie par le Rallye Ajolais. Monsieur PCHLA précise que cette année, la Préfecture n'a pas réuni la Commission de Sécurité sur place et Monsieur HENRY déclare que si la voirie a été endommagée, il sera demandé la remise en état.

3/ Monsieur Dominique HENRY informe le Conseil Municipal sur la nouvelle constitution du bureau de la Communauté de Communes des Vosges Méridionales et fait un exposé sur ce qu'à été son action en sa qualité de Vice-Président Délégué à la Voirie.

4/ Madame Nadine FLEUROT signale que la boîte à lettres destinée au Trésor Public, 6 Place de l'Hôtel de Ville, est peu visible.

5/ A la demande de Monsieur Vincent POTAUFEUX, Monsieur le Maire déclare qu'il n'a pas d'information sur l'évolution du Collège Val-d'Ajol - Plombières-les-Bains.

6/ Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu les remerciements du Ministère des Affaires Etrangères Européennes pour le geste de solidarité fait en faveur de la population d'Haïti.

Le Maire,

Jean RICHARD